



Calendrier de paiements 2017-2018

Enfant régulier (8,20 \$ par jour) inscrit 5 jours/semaine

Enfant dîneur (2,50\$ par jour) inscrits 5 jours/semaine

Les journées pédagogiques ne sont jamais incluses dans le montant mensuel. Si vous prévoyez y inscrire votre enfant, ajouter les frais d'activités par journée pour les mois en question.

Nous privilégions que les paiements soient faits à l'avance le 1^{er} de chaque mois.

Cependant, les dates officielles de paiements correspondent au PREMIER jeudi du mois. Seuls les mois de décembre et de juin sont demandés d'avance afin de conclure l'année fiscale et l'année scolaire.

Les tarifs sont sujet à changement selon les modalités du Ministère.

	PÉRIODES DE FACTURATION	Date de paiement	Jours réguliers	Journées pédagogiques (frais d'activités+frais de garde) non incluse	Réguliers	Dîneurs
5	Janvier 8 janvier au 2 février	11 janvier	18	8 et 29 janvier (16\$) (30\$)	147,60\$	45\$
6	Février 5 février au 2 mars	8 février	18	8 et 9 février Mat. et 2 ^e (16\$) et (19\$) 3 ^e à 6 ^e (172\$)	147,60\$	45\$
7	Mars 12 au 29 mars	15 mars	14		114,80\$	35\$
8	Avril 3 au 27 avril	5 avril	18	20 avril (20\$)	147,60\$	45\$
9	Mai + Juin 30 avril au 22 juin	3 mai	35	22 mai (16\$) 18 juin (23\$)	287,00\$	87,50\$